



DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 92.00.353.004.2 DU 1ER JUIN 1992

Compteurs de volume de gaz à pistons rotatifs SCHLUMBERGER modèles DELTA 2050/100 A1, 2050/100 B1, 2050/160 A1, 2080/160 A1, 2080/160 B1 et 2080/200 A1 de désignations G 40, G 65 et G 100

LA PRESENTE DECISION EST ETABLIE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE : COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ.

FABRICANT

SCHLUMBERGER Industries, 420, rue d'Estienne d'Orves, BP 84, 92704 Colombes.

CARACTERISTIQUES

Les compteurs de volume de gaz à pistons rotatifs SCHLUMBERGER modèles DELTA

2050/100 A1, 2050/100 B1, 2050/160 A1, 2080/160 A1, 2080/160 B1 et 2080/200 A1 de désignations G 40, G 65 et G 100 présentent des caractéristiques techniques identiques à celles de modèles approuvés par le certificat d'approbation C.E.E. de modèles n° 92.00.353.003.0 du 1er juin 1992 (1).

Seul le débit minimal des compteurs est modifié permettant d'obtenir une dynamique de mesure supérieure à 20, soit 30 et 50.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

MODELE	DESIGNATION G	Q _{max} (m ³ /h)	DYNAMIQUE DE MESURE Q _{max} /Q _{min}	Q _{min} (m ³ /h)	VOLUME CYCLIQUE (dm ³)	P _{max} (bar)
2050/100 A1	40	65	30	2,16	0,587	12
	65	100	30 ou 50	3,3 ou 2	0,587	12
2050/100 B1	40	65	30	2,16	0,587	17
	65	100	30 ou 50	3,3 ou 2	0,587	17
2050/160 A1	100	160	30 ou 50	5,3 ou 3,2	0,941	12
2080/160 A1	100	160	30 ou 50	5,3 ou 3,2	0,941	12
2080/160 B1	100	160	30 ou 50	5,3 ou 3,2	0,941	17
2080/200 A1	100	160	30 ou 50	5,3 ou 3,2	1,162	12

(1) Revue de Métrologie, juin 1992, page 808.



INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les erreurs maximales tolérées applicables en vérification primitive sont les suivantes :

$\pm 2 \%$ pour $Q_{min} \leq Q < Q_t$

$\pm 1 \%$ pour $Q_t \leq Q \leq Q_{max}$,

avec Q_t : débit de transition.

Les valeurs du débit de transition sont les suivantes :

Dynamique de mesure	Q_t (m^3/h)
30	$0,15 Q_{max}$
50	$0,10 Q_{max}$

Les essais d'exactitude en vérification primitive sont réalisés pour les débits suivants :

– dynamique de 30 :

Q_{min} , $0,05 Q_{max}$, $0,10 Q_{max}$, $0,25 Q_{max}$, $0,40 Q_{max}$, $0,70 Q_{max}$ et Q_{max} ,

– dynamique de 50 :

Q_{min} , $0,05 Q_{max}$, $0,15 Q_{max}$, $0,25 Q_{max}$, $0,40 Q_{max}$, $0,70 Q_{max}$ et Q_{max} .

DEPOT DE MODELES

Un ensemble de plan de construction permettant d'identifier les modèles est déposé :

- à la sous-direction de la métrologie,
- à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France,
- chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de deux ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

La notice descriptive et les dessins sont identiques à ceux qui sont annexés au certificat d'approbation C.E.E. de modèles n° 92.00.353.003.0 précité.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

